VILLE DE PARIS

INFORMATION
D25SGVP-010245

Exercice du droit de préemption urbain sur les lots de copropriété n° 1 et°2, et 135/1024èmes des parties communes de l'immeuble situé 33, rue de Notre Dame de Nazareth, à Paris 3ème

Vu les articles L 210-1, L. 210-2, L. 211-1 et suivants et L. 213-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° DU 2006-127 des 16 et 17 octobre 2006 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U du plan local d'urbanisme et sur les périmètres des plans de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (3ème et 4ème arrondissements) et du 7ème arrondissement,

Vu la délibération du Conseil de Paris du 3 juillet 2020 délégant à la Maire de Paris la compétence pour l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil de Paris des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 approuvant le nouveau plan parisien pour le commerce et programme d'action en faveur de la diversité et de l'animation de l'offre commerciale et artisanale ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie de Paris le 16 juillet 2025, portant sur les lots de copropriété n°1 et 2 et 50/1024èmes des parties communes de l'immeuble situé 33 rue de Notre Dame de Nazareth à Paris 3ème sur la parcelle cadastrée AB n°68, au prix de 736 000,00 € HT auquel s'ajoute une TVA de 29 433,83 €, en valeur « libre » (à compter du 28 novembre 2025) ;

Vu l'avis du Service local du Domaine de Paris du 5 septembre 2025 ;

A, par décision du 15 septembre 2025, exercé le droit de préemption urbain, au prix déclaré dans la DIA de 736 000,00 € HT auquel s'ajoute une TVA de 29 433,83 €, en valeur « libre » (à compter du 28 novembre 2025), sur :

les lots de copropriété n° 1 et°2, et 135/1024èmes des parties communes de l'immeuble situé 33 rue de Notre Dame de Nazareth à Paris 3ème

en vue de réaliser un local d'activité commerciale ou artisanale.

Pour la Maire de Paris et par délégation
La Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Marie VILLETTE

Date de mise en ligne : le 17 septembre 2025